

(Lainé) n. 25

1864

Novembre



ROYAUME D'HAYTI.
COMMISSION
MILITAIRE SPÉCIALE.

Procès verbal d'interrogatoires de AGOUSTINE
FRANCO, dit MEDINA, Espion français.

C E J O U R D ' H U I dix septième jour du mois de Novembre mil huit cent quatorze, l'an onzième de l'indépendance d'Hayti, et le quatrième du règne de Sa Majesté.

La commission militaire spéciale nommée par Sa Majesté, en vertu de sa dépêche du onze Novembre présente année, composée de sept membres; savoir:

Sa Grâce monseigneur le duc de la Marmelade, gouverneur de la capitale, président.

Son Excellence Monsieur le comte d'Ennery, lieutenant général des armées du Roi.

Son Excellence Monsieur le comte de Richeplaine.

Monsieur le chevalier de Jean Joseph, maréchal de camp des armées du Roi.

Monsieur le baron de Cadet Antoine, secrétaire général au département du grand amiral, greffier de la commission.

Monsieur le baron de Léo, colonel, etc.

Monsieur Joseph Léonel, lieutenant colonel.

La commission militaire spéciale étant réunie en l'hôtel de Sa Grâce monseigneur le duc de la Marmelade, gouverneur de la capitale, à l'effet d'instruire la procédure criminelle du jugement d'Agoustine Franco, dit Medina, un des trois espions envoyés par le cabinet français, et arrêté le onze de Novembre, présente année, lequel jugement définitif aura lieu lorsque l'affaire sera suffisamment instruite.

Agoustine Franco, dit Médina, ayant été introduit dans la salle du conseil, a été interpellé par le président d'avoir à dire et déclarer la vérité, toute la vérité et rien que la vérité; et ledit Médina ayant prêté le serment susdit, a été interrogé par le président de la commission militaire spéciale, ainsi qu'il suit :

Interrogé : Quels sont vos prénoms, noms, âge et profession ?

A répondu : Je m'appelle Agoustine Franco de Médina, âgé de quarante sept ans ou moins, natif de Santo Domingo, habitant et propriétaire à la Véga, ci-devant chargé de la police des contrebandes à Bannie, ensuite nommé maire par feu le gouverneur Toussaint Louverture, et sous le général français Ferrand, adjudant général commandant le département de Cibao, présentement colonel au service de sa majesté Louis XVIII, émissaire du ministre Malouet.

Interrogé : Comment avez vous été choisi pour remplir la mission dont vous êtes chargé pour Hayti ?

A répondu : Par une lettre d'invitation que j'ai reçu au milieu du mois de Juin de l'année 1814, d'un des secrétaires du ministre Malouet, pour me rendre auprès de ce dernier; il avait été agité avant cela à la commission des colonies, qu'on aurait envoyé le comte d'Osmond, le marquis de Fontenelle, M. Mazère, M. Dégoute, le nègre Louis Labelinaïé et quelques autres mulâtres pour sonder le terrain, mais M. Malouet en a autrement ordonné.

Interrogé : Vous êtes vous rendu à l'invitation du ministre Malouet, et à quelle heure ?

A répondu : Je me suis rendu à l'invitation dans son hôtel du ministère de la marine et des colonies, le lendemain à l'heure du midi autant que je m'en rappelle.

Interrogé : Par qui fûtes vous présenté au Ministre ?

A répondu : Par un des employés de bureau.

Interrogé : Quelles sont les personnes qui se sont trouvées avec vous chez le ministre ?

A répondu : Il y avait un nommé le sieur de Begon, ancien officier de la marine française, Dauxion Lavaysse et Dubuc, maintenant

intendant à la Martinique, les autres me sont inconnus, je me rappelle aussi que M. du Petit-Thouars était du nombre.

Interrogé : Que vous a dit alors le ministre Malouet, en présence de ces personnes relativement à votre mission ?

A répondu : Le ministre s'est exprimé en ces termes : « C'est au nom du Roi que je vous parle, Sa Majesté désire prendre connaissance de l'état de ses colonies, mais particulièrement de Saint-Domingue. En conséquence, M. Dauxion Lavaysse ira s'aboucher avec Pétion au Port-au-Prince et traitera avec lui au nom de Sa Majesté, suivant les bases du dernier traité fait avec Bonaparte; Dravermann se chargera de la partie du Sud, ayant des rapports avec Borgella; vous M. Médina [s'adressant à moi] vous ferez ce que vous pourrez auprès de Christophe, je sais qu'il est prononcé contre la France, mais vous verrez étant sur les lieux ce que vous aurez à faire ».

Interrogé : Connaissez-vous la teneur du traité fait avec le général Pétion depuis Bonaparte, et à quelle époque ce traité a été consommé ?

A répondu : Depuis que le général Ferrand était à Santo-Domingo, j'ai eu connaissance que le général Pétion correspondait avec Ferrand et Bonaparte; mais le traité dont s'agit a été conclu sur la fin de 1813.

Interrogé : Connaissez-vous les articles de ce traité ?

A répondu : J'ai entendu chez le ministre Malouet, dans la même conférence dont je vous parle, que la France devait fournir au général Pétion une certaine quantité de troupes, d'armes et de munitions de guerre.

Interrogé : Connaissez-vous la personne qui a négocié ce traité du général Pétion avec Bonaparte ?

A répondu : M. Dravermann m'a dit que c'était un nommé Tapiou, quarteron du Sud, qui était chargé de suivre la négociation par l'entremise de la maison Perregaux à Bordeaux, beau-père du maréchal Macdonald, à l'adresse duquel était venu un bâtiment de Pétion.

Interrogé : M. Dauxion Lavaysse avait-il d'autres instructions que celles dont vous étiez porteur ?

A répondu : Oui, il en avait d'autres qui sont relatives au général Pétion particulièrement, surtout les bases du traité qu'il doit faire avec lui,

Interrogé : Connaissez-vous la nature de ce traité ?

A répondu : Le but de ce traité est de préparer un pied à terre à l'armée française , dans le cas que le roi Christophe refuserait de se soumettre à la France , alors Pétion réunirait ses troupes à l'armée française pour former nos avants-gardes , lever les embuscades et éclairer la marche des troupes françaises. M. Dauxion Lavaysse est en outre chargé de faire tous ses efforts pour faire proclamer sa majesté Louis XVIII au Port-au-Prince.

Interrogé : Croyez vous qu'il soit possible au général Pétion de réunir ses troupes à l'armée française pour combattre le roi Henry ?

A répondu : Moi, je ne sais pas ; mais le ministre Malouet l'assure, il a dit à nous tous qui étaient présens, que jamais le général Pétion ne consentira à se laisser commander par un nègre , et que la guerre civile continuerait toujours , et que Pétion était dévoué à la France.

Interrogé : Le conseil vous demande comment croyez-vous que le général Pétion puisse réussir à gagner ses troupes pour combattre en faveur des blancs ?

A répondu : Le ministre a dit que c'est au général Pétion de préparer les choses , d'ailleurs vous verrez dans mes instructions la vérité de ce que je vous dis.

Interrogé : Quelle est la signification de cette expression de l'île de Bateau porté dans vos instructions ?

A répondu : C'est une invention du ministre Malouet , pour ne pas blesser l'esprit philanthropique de Sa Majesté ; c'est un moyen de se défaire des hommes dangereux de la colonie.

Interrogé : On a donc l'intention de renouveler à Hayti les noyades et les horreurs qu'ont déjà commis les français ?

A répondu : Je crois que l'intention du cabinet français est de se défaire de tous les hommes que l'on croira nuisibles , parce que sans cela on ne pourra jamais réussir à rétablir l'ordre.

Interrogé : Quel ordre entendez-vous ? Ne sommes-nous pas dans l'ordre ?

A répondu : Le ministre dit qu'il faut que les nègres rentrent sur

les habitations de leur maître, et que les colons soient en possession de leurs habitations, comme à la Martinique et à la Guadeloupe.

Interrogé : Vous avez dit publiquement lors de votre arrestation, que si la population ne voulait pas se soumettre à la France, qu'elle serait entièrement exterminée jusqu'aux enfans ?

A répondu : Je le crois, et le ministre Malouet nous l'a dit dans les conférences que nous eûmes chez lui avant notre départ.

Interrogé : Avez vous été plusieurs fois chez le ministre ?

A répondu : Oui pendant trois fois, c'est la troisième fois où nous nous sommes trouvés M. Dauxion Lavaysse, Dravermann et moi ensemble.

Interrogé : Quels ordres qui vous ont été donnés par le ministre ?

A répondu : Le ministre nous a dit, en nous montrant Dauxion Lavaysse, voilà votre chef; je vous recommande de l'union, vos instructions vous seront données. Prenez bien vos mesures, agissez prudemment afin de bien remplir le but de votre mission.

Interrogé : Quelle conférence avez-vous eue avec le ministre alors, est-ce tout ce qu'il vous a dit ?

A répondu : M. Dravermann a voulu parler au ministre, il a été interrompu par M. Dauxion Lavaysse, pour lui expliquer que M. Dravermann le pria de lui faire passer ses lettres de Bordeaux, qu'il en attendait de très-intéressantes de la partie de l'Ouest et du Sud, du général Pétion et Borgella.

Interrogé : En France on a donc beaucoup de confiance sur les généraux Pétion et Borgella ?

A répondu : Généralement en France, on a beaucoup de confiance à Pétion et Borgella, comme je vous l'ai déjà dit.

Interrogé : Par quelle voie Dravermann avait écrit au généraux Pétion et Borgella ?

A répondu : Je pense, c'est par les Etats Unis-d'Amérique, ou plutôt par le bâtiment même de Pétion, qui était venu à Bordeaux.

Interrogé : Sortant de chez le ministre Malouet, où avez-vous été ?

A répondu : Nous avons pris chacun de notre côté, et nous sommes réunis à dîner dans un hôtel, sur l'invitation qui nous en a été faite par M. Dauxion Lavaysse.

Lecture faite du présent interrogatoire au sieur Agostine Franco de Médina, a déclaré contenir vérité, n'avoir rien à ajouter ni diminuer et y persister, et a signé avec nous : Franco de Médina, de la Bande du Nord duc de la Marmelade, d'Ennery, de Richeplaine, de Jean-Joseph, baron de Léo, Joseph Léonel, et de Gadet Antoine, greffier.

Ce jourd'hui vingt-quatre Novembre, la commission militaire spéciale réunie au lieu de ses séances; le sieur Agostine Franco de Médina a été introduit et interrogé par le Président de la commission militaire spéciale, ainsi qu'il suit :

Interrogé : Fait-on des préparatifs de guerre en France maintenant contre Hayti ?

A répondu : Non pas lors de notre départ, on attend la réponse de notre mission, un ou deux de nous trois iront rendre compte du résultat de notre mission, pour mettre le gouvernement à même de diriger ses opérations, et un de nous restera à la Jamaïque.

Interrogé : Qu'a-t-on fait des haytiens des deux couleurs qui sont en France ?

A répondu : On les a réunis à Belisle et dans plusieurs autres dépôts; il y en a beaucoup à Paris, ce sont les militaires qui sont dans les dépôts pour attendre le départ de l'armée française.

Interrogé : Quelle est la force croyez vous sera composée l'armée française destinée contre Hayti ?

A répondu : Je ne sais pas; mais je me rappelle dans la conférence que nous eûmes chez le ministre, M. du Petit-Thouars a dit : si le ministre me donne des frégates, j'irai voir et parler avec les deux chefs pour connaître s'ils veulent se soumettre à la France, dans le cas contraire, j'établirai ma croisière pour intercepter le commerce de l'île de la partie française seulement. Le ministre a interrompu ce Monsieur en lui disant : vous n'êtes point venu ici pour tenir cette conversation. Ce n'est pas l'intention de sa majesté, elle est décidée à faire pour les chefs ce qui dépendra d'elle, ainsi que pour les officiers subalternes que les chefs désigneront; la moindre disposition hostile qui serait faite pour le moment, dérangerait nos opérations. Quand le temps en sera venu, nous nous occuperons des moyens qu'il faudra employer pour réduire ou exterminer les nègres révoltés.

Interrogé : Quel corps d'armée croyez-vous qui sera employé préférablement contre Hayti ?

A répondu : Cela dépend du ministère; mais j'ai entendu dire que la France profiterait de cette expédition pour se débarrasser d'un tas de mauvais sujets qui l'embarassent.

Interrogé : Quel chef croyez-vous qui commandera l'expédition française ?

A répondu : Je ne sais pas; mais le prince d'Angoulême a promis beaucoup de choses au commerce de Bordeaux; M. Dravermann m'a dit, il veut le rétablissement des colonies et la traite des nègres,

Interrogé : A quelle époque avez-vous quitté Paris ?

A répondu : Le vingt-huit ou vingt-neuf Juin, nous sommes partis Dauxion Lavaysse, Dravermann et moi pour nous rendre à Boulogne, où quatre ou cinq jours après nous sommes embarqués pour Douvres.

Interrogé : Comment avez-vous quitté l'Angleterre ?

A répondu : De Douvres, nous avons été à Londres, et de Londres à Falmouth; l'ambassadeur de France, comte de la Châtre, nous a fait procurer un passage sur un paquet du Gouvernement, à la disposition de M. Dauxion Lavaysse.

Interrogé : Dans quel endroit avez-vous touché dans les îles premièrement ?

A répondu : Nous avons touché premièrement à la Barbade, ensuite à Sainte-Lucie, après à la Martinique et delà à Curaçao, d'où nous sommes rendus à la Jamaïque.

Interrogé : Avez-vous vu le général Hodgson à Curaçao ?

A répondu : Non, c'est M. Dauxion Lavaysse qui a descendu à terre; comme M. Dauxion veut être toujours décorés, contre les intentions du Ministre, nous sommes fâchés sur les représentations que je lui ai faites. Je présume cela.

Interrogé : Et vous, avez-vous vos décorations ?

A répondu : J'ai deux croix, une de S. M. Louis XVIII, et l'autre de l'empereur Napoléon, et mes uniformes sont dans ma malle, partie à la Véga et partie à Santo-Domingo.

Interrogé : Chez qui les avez-vous déposés ?

A répondu : A la Véga chez le commandant, et à Santo-Domingo chez ma sœur Donna Anna.

Interrogé : A quelle époque avez-vous touché à la Jamaïque ?

A répondu : Le 25 ou 26 Août.

Interrogé : Chez qui avez-vous descendu ?

A répondu : Dans une auberge.

Interrogé : Avez-vous descendu tous trois ensemble dans la même auberge ?

A répondu : Dauxion Lavaysse a descendu dans un autre canot que nous, a été logé ailleurs. M. Dravermann et moi nous avons été ensemble dans la même auberge vers le soir; le lendemain M. Dravermann a tombé malade de paralysie, car c'est un homme de soixante-dix ans environ.

Interrogé : Quel âge a à-peu près Dauxion Lavaysse ?

A répondu : A-peu près quarante ans.

Interrogé : Comme porteur des dépêches de sa majesté Louis XVIII, à quelle autorité vous êtes vous adressé à la Jamaïque ?

A répondu : M. Dauxion Lavaysse a été dans la ville capitale pour se présenter au gouverneur, pour montrer les lettres de recommandation qu'il avait apportées de Londres et pour lui parler,

Interrogé : Quelles sont les personnes qui avaient donné ces lettres de recommandation ?

A répondu : Je ne sais si c'est le ministre ou l'ambassadeur français ; c'est le duc de Manchester qui est le gouverneur de la Jamaïque ; Dauxion Lavaysse a vu les chefs, mais moi et Dravermann nous les avons pas vu étant malades ; mais lorsque nous avons été rétablis, moi je les ai vus, excepté le duc de Manchester.

Interrogé : Quelles sont les dispositions que Dauxion Lavaysse a prises à la Jamaïque pour remplir sa mission ?

A répondu : Il m'a dit avoir écrit au général Pétion ; maintenant Lafond Ladébat est son secrétaire, il est presque aveugle ; nous n'avions pas emmené de secrétaire avec nous. Il attendait la réponse de Pétion, pour se rendre au Port au Prince,

Interrogé : Dauxion Lavaysse n'a-t-il écrit qu'au général Pétion seulement ?

A répondu : M. Dauxion m'a dit que son intention était d'écrire au roi Christophe, et qu'il avait une occasion sûre pour cela.

Interrogé : Par quelle occasion a-t-il écrit à Pétion ?

A répondu : Je ne sais pas si c'est par une frégate, un brick ou un vaisseau du Roi, ou si c'est par les capitaines qui vont à l'étranger.

Interrogé : De vous trois, quel est celui qui est parti de la Jamaïque le premier ?

A répondu : Moi le premier, M. Dravermann doit aller dans le Sud et M. Dauxion Lavaysse devait rester à la Jamaïque pour attendre la réponse de Pétion.

Interrogé : Avez-vous connaissance de la réunion des colons à la Jamaïque, dans une fête qui a eu lieu.

A répondu : Cette fête s'est donnée dans la même soirée de notre arrivée, par tous les Français en jouissance de la paix générale.

Interrogé : Avez-vous eu connaissance des pétitions faites à S. M. Louis XVIII, par les colons, signées aux nombres de quinze cents ?

A répondu : Oui, j'ai eu connaissance de ces pétitions, j'ai vu à la Jamaïque plusieurs colons, entre autres le chevalier Lafite et Dessource ; il n'y a que tout au plus une centaine de colons à la Jamaïque.

Interrogé : Par quelle occasion êtes-vous venu dans la partie espagnole ?

A répondu : Dans une petite goélette. J'ai débarqué à Mont Christ d'où je me suis introduit dans cette partie.

Lecture faite du présent interrogatoire au sieur Agostine Franco de Médina, a déclaré contenir vérité, n'avoir rien à ajouter ni diminuer y persister et à signé avec nous : Franco de Médina, de la Bande du Nord duc de la Marmelade, d'Emery, de Richeplaine, de Jean-Joseph, baron de Léo, Joseph Lénel, et de Cadet Antoine, greffier.

Au Cap-Henry, chez P. ROUX, imprimeur du Roi.

1776-1777
B. P. 1776-1777
B. P. 1776-1777